



LES RISQUES MAJEURS A BAYONNE



Informations
et réflexes

AVANT-PROPOS



Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques qui pourraient conduire à des situations dangereuses pour ses habitants.

Ainsi, avec ce document, la Ville de Bayonne veut informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Il recense à la fois l'éventail des actions engagées pour la prévention mais aussi le dispositif mis en place dès l'apparition d'un risque. Par ailleurs, il indique à la population les conduites à tenir en cas de survenance d'une catastrophe.

La prévention des risques majeurs est l'affaire de tous, chacun se doit d'être informé.

Le Maire

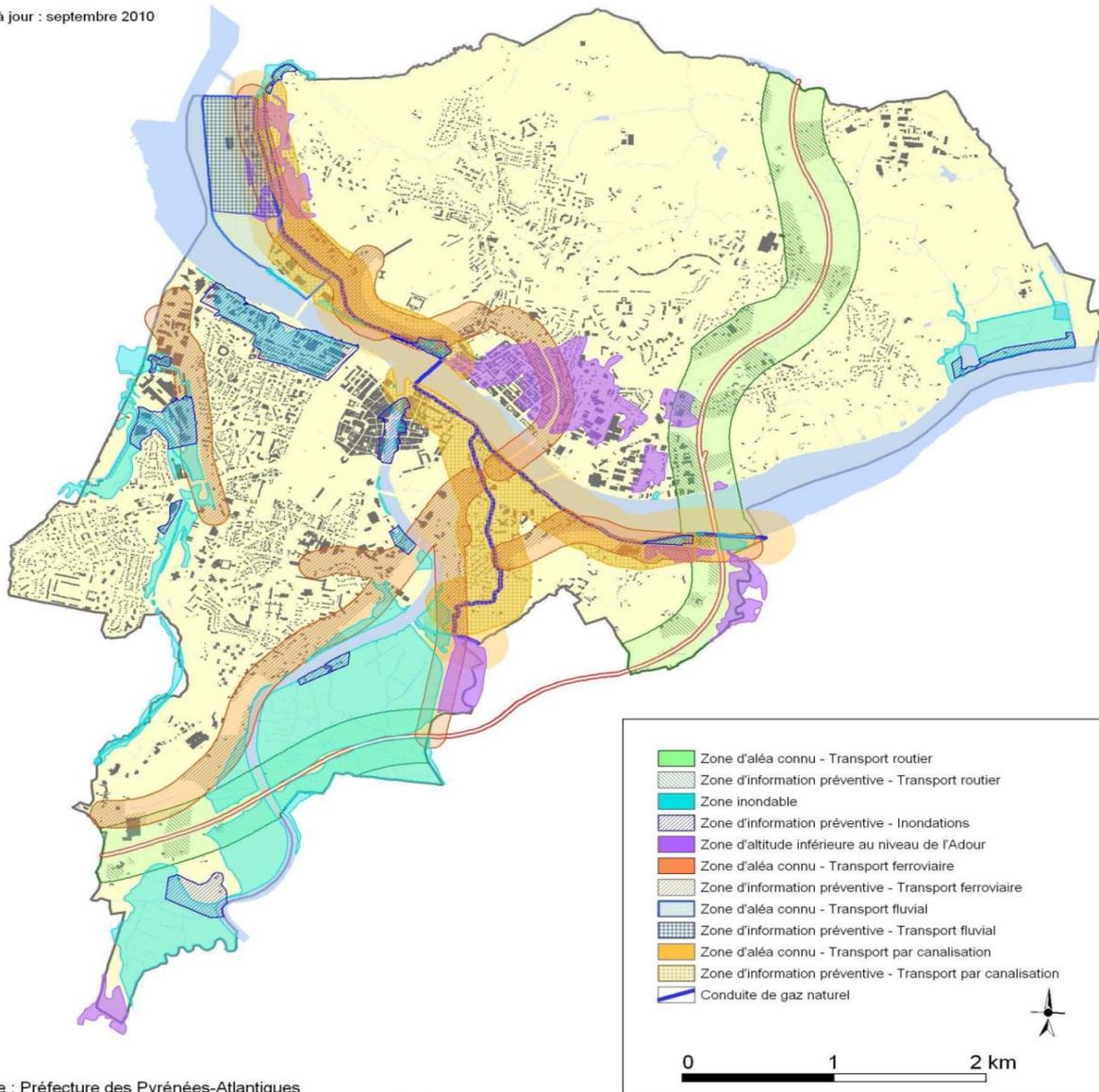
Jean-René ETCHEGARAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

RISQUES MAJEURS

SYNTHESE DES RISQUES

Mise à jour : septembre 2010



Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010

| CODE INSEE | COMMUNES | Inondation | | Zonage sismique | | Nbre de cavités | Mouvements de terrain | PPR mouvement de terrain | Feux dirigés | Avalanches | PPR avalanches | Barrages | PPI | Risque industriel | | PPRT | TMD |
|------------|----------|------------|----------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------------|--------------------------|--------------|------------|----------------|----------|-----|-------------------|-----|------|-----|
| | | Inondation | PPR Inondation | Zonage sismique | PPR sismique | | | | | | | | | Risque industriel | PPI | | |
| 64102 | BAYONNE | CL-RU | P | 3 | | | | | | | | | | X | | | X |

Pour le **risque inondation** :
PPR P : Plan de Prévention du Risque Inondation Prescrit,
CL-RU : crue lente, ruissellement urbain

Zone sismique 3 : **sismicité modérée**

Pour le **risque industriel** :
TMD : **transport de matières dangereuses**

QUELS RISQUES ?

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre" Haroun TAZIEFF.
Ainsi la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.

La Ville de Bayonne est exposée à 6 risques majeurs :

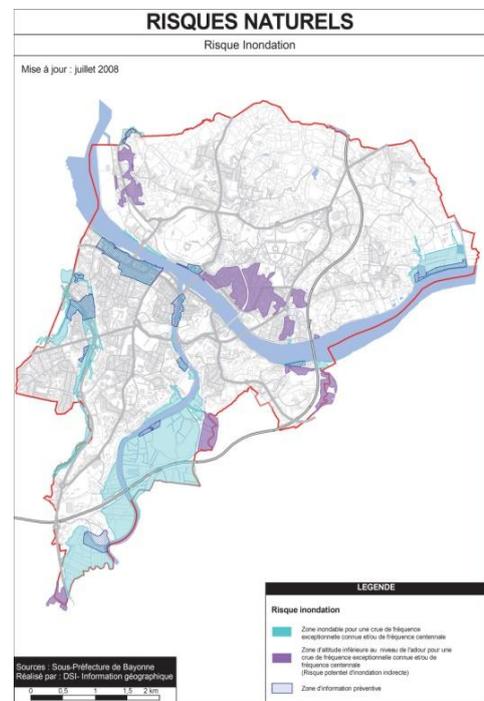
| | |
|--|------------------|
|  inondations | Page: 5 |
|  mouvement de terrain | Page: 8 |
|  tempête | Page : 9 |
|  risque industriel | Page : 10 |
|  transport de matières dangereuses | Page : 11 |
|  risque sismique | Page : 17 |
| - Les moyens d'alerte | Page : 18 |
| - A savoir | Page : 20 |
| - Que faire selon le type de risque | Page : 21 |

QUE FAIT LA VILLE ?

Un dispositif de veille 24h/24, 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les évènements qui peuvent avoir des conséquences sur les personnes ou les biens.

En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

Ce plan, réalisé par la Ville, a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de la cellule de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.



A partir des informations fournies par les services de prévision des crues, la Ville suit l'évolution des niveaux de la Nive et de l'Adour et anticipe l'effet des marées. Si le risque de crue est susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes, ou constitue une menace directe et généralisée, la Ville met en œuvre les mesures prévues dans le plan communal de sauvegarde. Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) a été approuvé par Monsieur le Préfet, en date du 23.07.2012. Ce document est consultable à la mairie et à la sous-préfecture.

Les crues marquantes à Bayonne :

16 février 1952 : crues par débordement de la Nive

11 et 12 février 2009 : crues par débordement de la Nive

18 septembre 2009 : inondations par ruissellement 200 mm en 24 heures

1/2 février et 4 mars 2014 : crues par débordement de la Nive et de l'Adour par effet de submersion marine

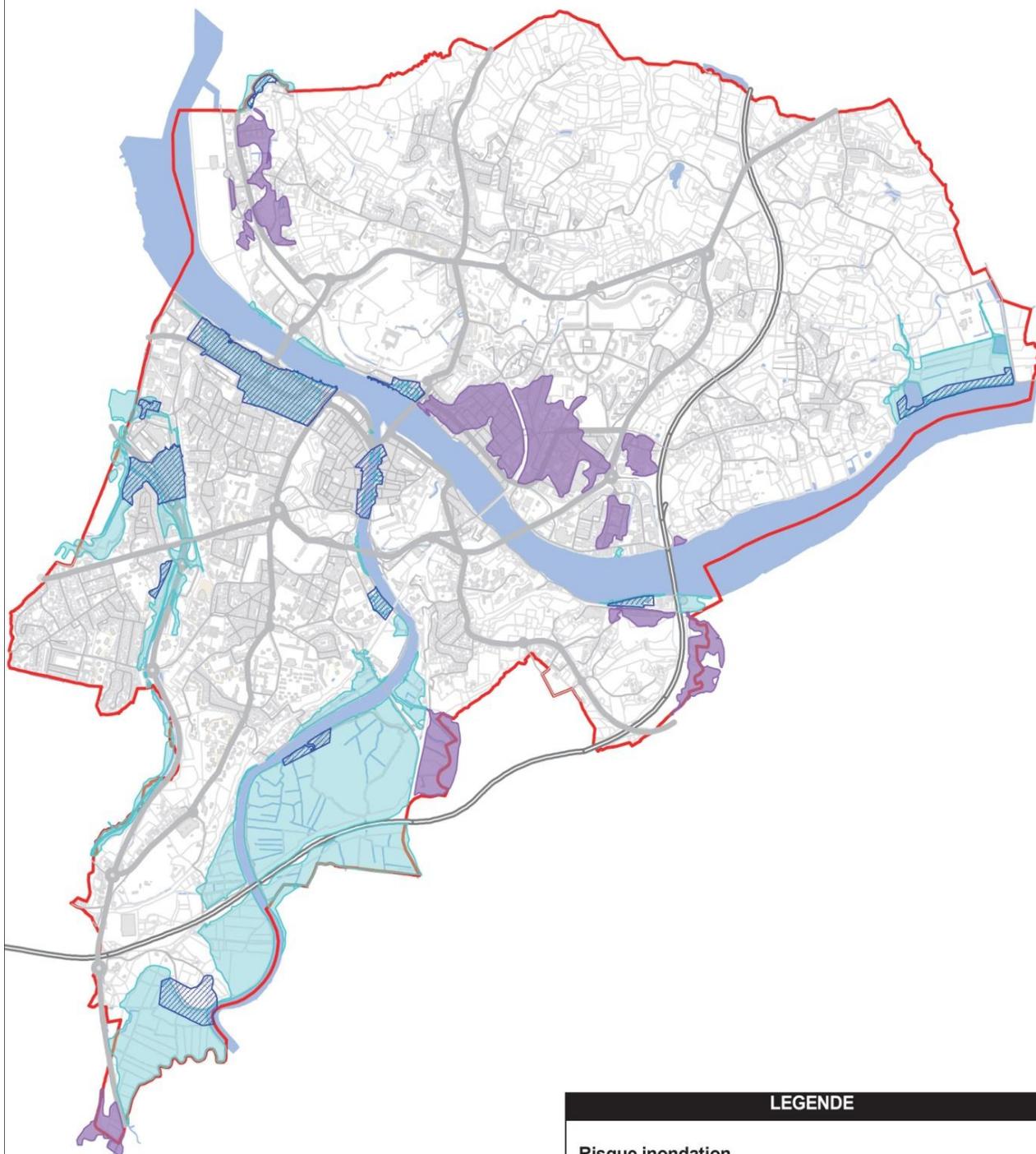
Et moi, je fais quoi ?

| | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|---|--|--|
| | <p>Ecoutez la radio France Bleu Pays Basque 101.3 MHz Respectez les consignes des autorités</p> | | <p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p> | | <p>Fermez portes, fenêtres, sopiraux, aérations</p> | | <p>Fermez le gaz et coupez l'électricité</p> |
| | <p>Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours</p> | | <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent</p> | | <p>Montez à pied dans les étages</p> | | |

RISQUES NATURELS

Risque Inondation

Mise à jour : juillet 2008



Sources : Sous-Préfecture de Bayonne
Réalisé par : DSI- Information géographique

0 0,5 1 1,5 2 km

LEGENDE

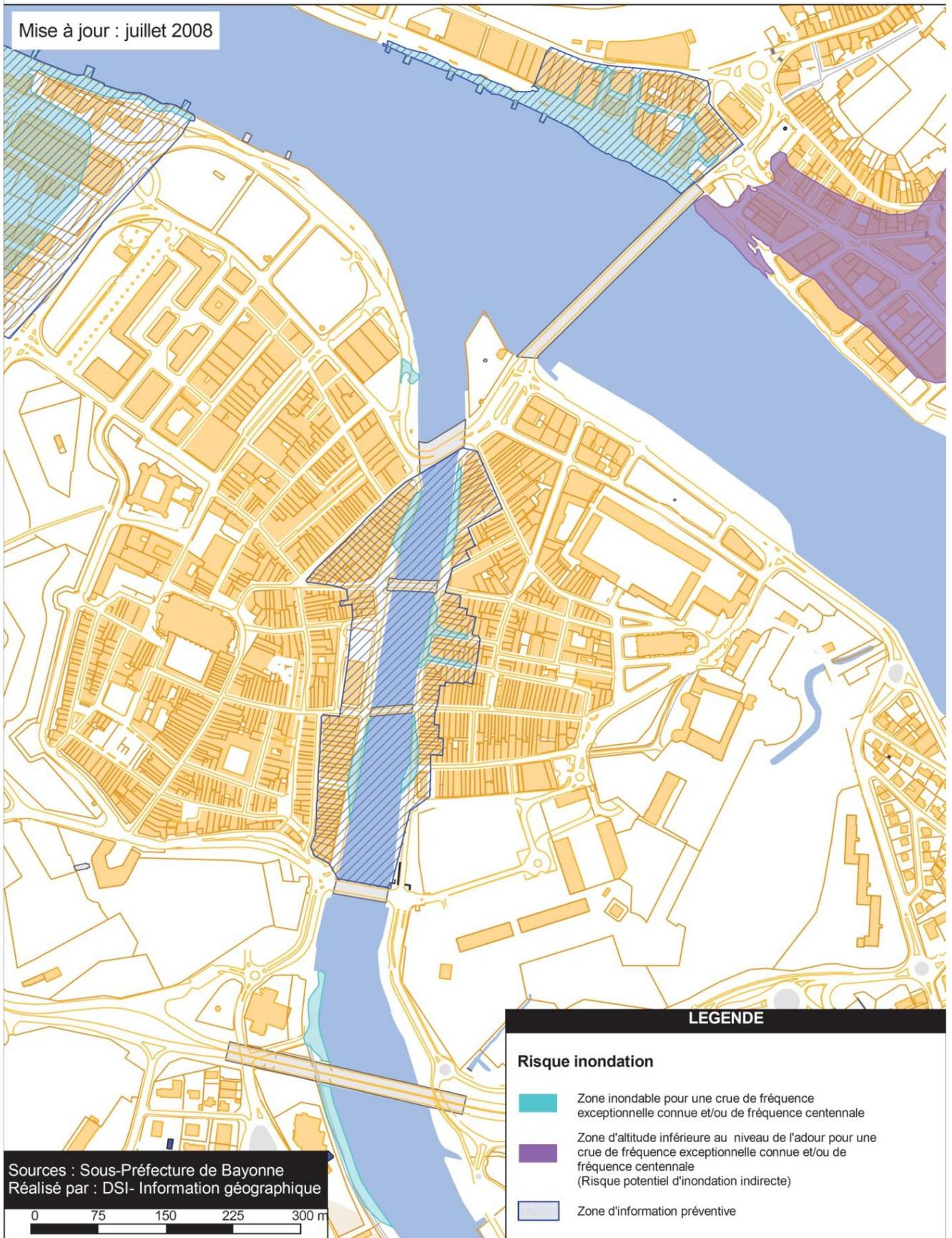
Risque inondation

-  Zone inondable pour une crue de fréquence exceptionnelle connue et/ou de fréquence centennale
-  Zone d'altitude inférieure au niveau de l'adour pour une crue de fréquence exceptionnelle connue et/ou de fréquence centennale (Risque potentiel d'inondation indirecte)
-  Zone d'information préventive

RISQUES NATURELS

Risque Inondation

Mise à jour : juillet 2008





mouvement de terrain



La Ville intervient et prend les mesures d'urgence nécessaires en cas de mouvements de terrain provoqués le plus souvent par de fortes précipitations.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle :

- 22 juin 1999 : mouvement de terrain
- 30 mars 2006 : mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- 12 juin 2007 : inondations et coulées de boues
- 5 décembre 2007 : mouvements de terrain
- 18 mai 2009 : inondations et coulées de boues
- 16 octobre 2009 : inondations et coulées de boue

Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
France Bleu Pays
Basque 101.3 MHz
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Dès les premiers
signes, évacuez
les bâtiments et
n'y retournez pas

Ne prenez pas
l'ascenseur



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer ou
encombrer les
secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent



Eloignez-vous de la
zone dangereuse

Rejoignez le lieu de
regroupement



tempête



A partir des informations fournies par les services de météorologie, la Ville suit l'évolution des phénomènes météorologiques dangereux et anticipe en prenant des mesures de prévention.

Si des phénomènes dangereux sont prévus, la Ville informe les habitants, donne des consignes de sécurité et met en œuvre les mesures prévues dans le plan communal de sauvegarde.

Les tempêtes marquantes à Bayonne :

- 6, 7 et 8 novembre 1982 : une tempête frappe l'Europe et particulièrement le sud-ouest de la France
- 26, 27 et 28 décembre 1999 : Lothar et Martin, deux tempêtes exceptionnelles, avec des rafales à 200 km/h
- 24 janvier 2009 : la tempête Klaus fait de gros dégâts dans le sud de la France

Et moi, je fais quoi ?



Écoutez la radio
France Bleu Pays
Basque 101.3 MHz
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Enfermez-vous dans un bâtiment



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Fermez les volets



risque
industriel



La Ville n'accueille pas sur son territoire d'établissement industriel classé SEVESO qui stocke des produits dangereux. Toutefois, une entreprise de ce type est située sur la commune de Tarnos (LBC) à proximité immédiate de Bayonne.

Cette entreprise a mis au point un plan d'opération interne (POI) pour limiter les risques et les conséquences d'un accident éventuel. Un plan particulier d'intervention (PPI) piloté par le préfet complète ces mesures pour assurer une protection maximale des populations autour du site.

Le port de Bayonne s'est également doté d'un plan portuaire de sécurité au titre de l'accueil de navires qui transportent des produits dangereux, de leurs stockage et transit temporaires sur site.

Et moi, je fais quoi ?



Ecoutez la radio
France Bleu Pays
Basque 101.3 MHz
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Entrez
rapidement
dans le bâtiment
le plus proche



Ne fumez pas,
pas de flamme
ni d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer ou
encombrer les
secours



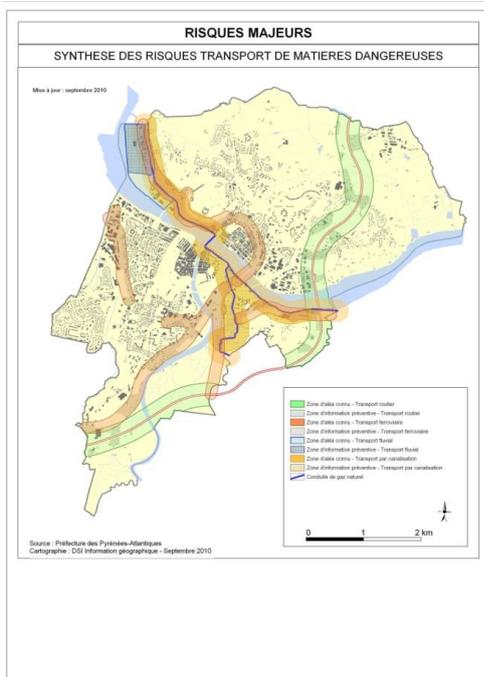
N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école
les professeurs
s'en chargent



Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations



transport de matières dangereuses



La traversée de la Ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons.

La SNCF et le port de Bayonne possèdent leurs propres plans de sûreté permettant de faire face à un incident ou un accident sur un transport de matières dangereuses.

Le transport de matières dangereuses s'opère par :

- voies routières, axes ferroviaires, canalisations, voie fluviale.

Et moi, je fais quoi ?



Écoutez la radio
France Bleu Pays
Basque 101.3 MHz
Respectez les
consignes des
autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



Entrez
rapidement
dans le bâtiment
le plus proche



Ne fumez pas,
pas de flamme
ni d'étincelles



Limitez vos
déplacements
pour ne pas
vous exposer ou
encombrer les
secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent

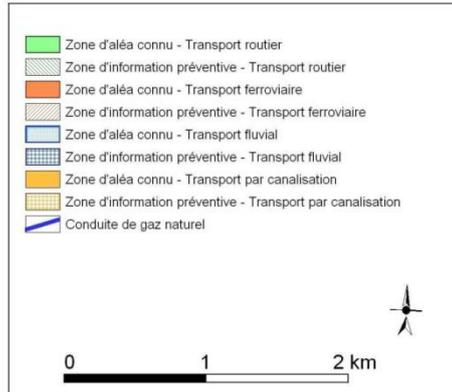
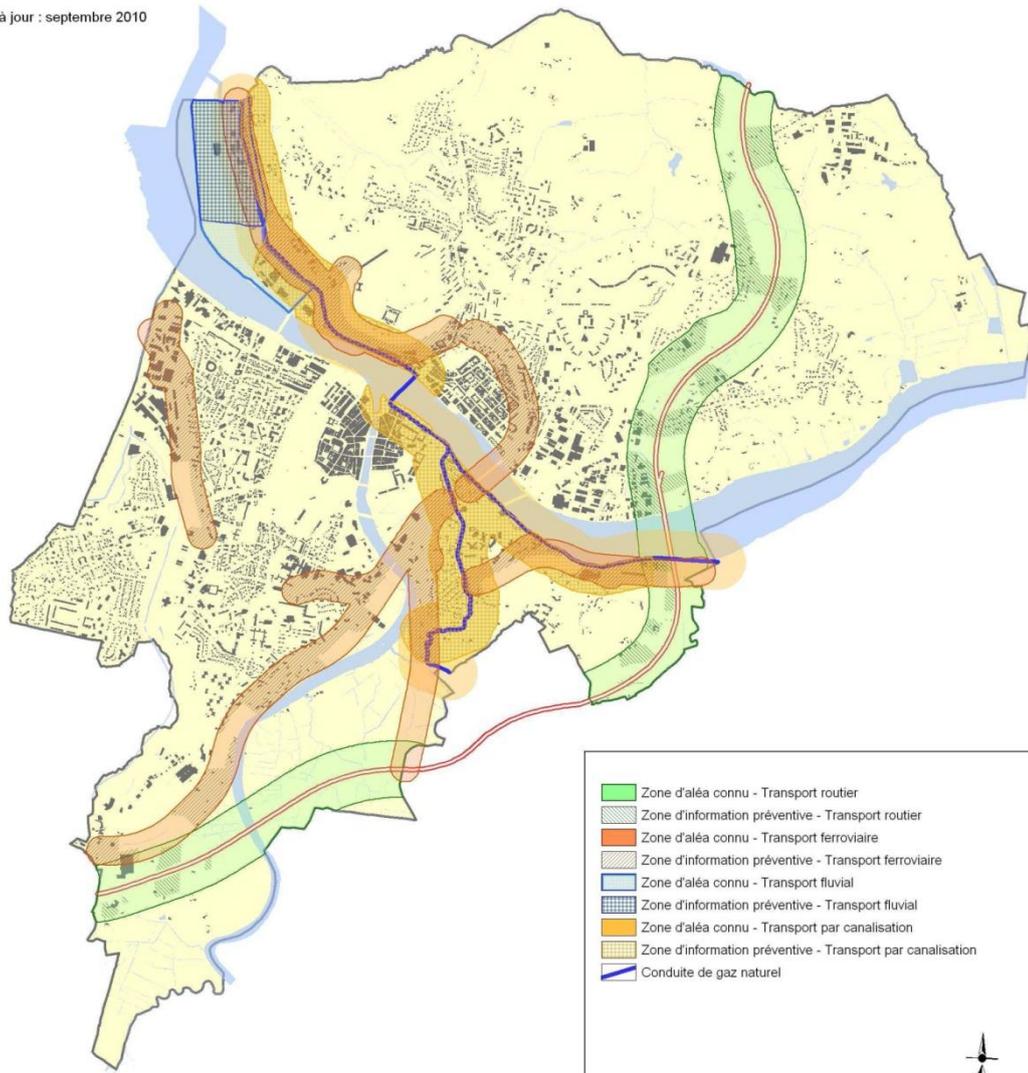


Fermez et calfeutrez
portes, fenêtres et
ventilations

RISQUES MAJEURS

SYNTHESE DES RISQUES TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Mise à jour : septembre 2010



Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010

RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE DE TRANSPORT PAR CANALISATION DE GAZ

Mise à jour : septembre 2010



- Zone d'alerte connu - Transport par canalisation
- Zone d'information préventive - Transport par canalisation
- Conduite de gaz naturel



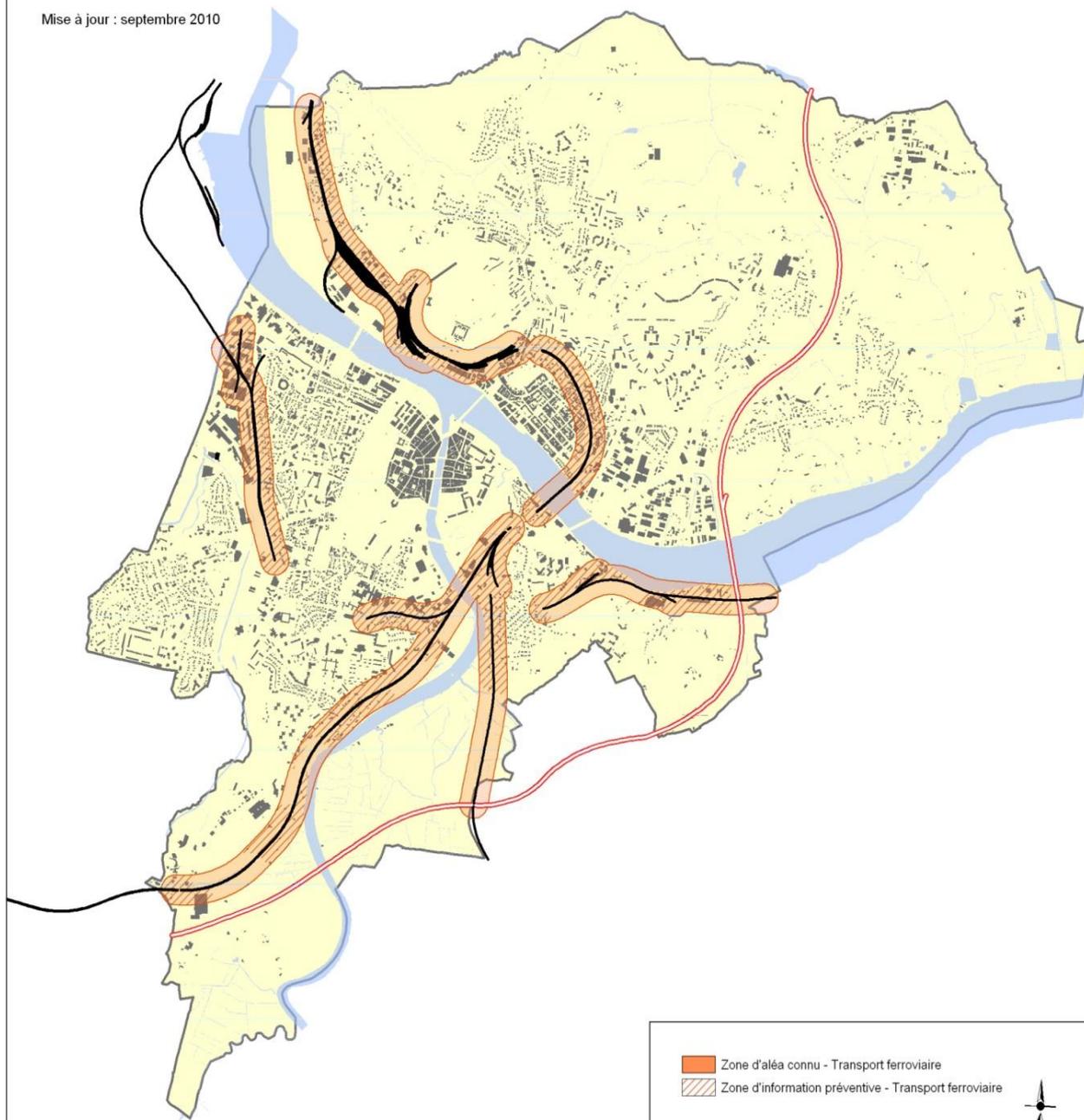
0 1 2 km

Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010

RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE PAR LE RESEAU SNCF

Mise à jour : septembre 2010



Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010

RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE DE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

Mise à jour : septembre 2010



Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010

RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE DE TRANSPORT FLUVIAL DE MATIERES DANGEREUSES



Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Cartographie : DSI Information géographique - Septembre 2010



risque
sismique

Les séismes sont courants dans les Pyrénées. Le 13 août 1967, le séisme d'Arette a été d'une magnitude 5,3 sur l'échelle de Richter ; le bilan de ce séisme est de 1 mort et 2000 habitations détruites. C'est probablement le séisme le plus important en France depuis 1909 avec celui de Lambesc dans les Bouches du Rhône.

Plus près de nous, un séisme modéré s'est produit le 9 février 2009 à 09h38 à l'est d'Arudy. Il a été principalement ressenti dans les Pyrénées-Atlantiques sur 9 communes.



Le zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré à partir de l'analyse de la sismicité historique et de la sismicité instrumentale.

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte.

La commune de Bayonne est ainsi classée en zone de sismicité modérée (zone 3).



A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
Se protéger la tête avec les bras



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres,...)
Se protéger la tête avec les bras



Ecoutez la radio France Bleu Pays Basque 101.3 MHz
Respectez les consignes des autorités

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter l'immeuble ;
- vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ;
- s'éloigner des berges, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

LES MOYENS D'ALERTE

AU NIVEAU DE LA COMMUNE



HAUTS PARLEURS MOBILES :

disposés sur des véhicules de la Police Municipale

La mairie de Bayonne vous informe d'une situation nécessitant une vigilance particulière. A ce titre...

PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES :

Situés dans les endroits stratégiques de la Ville

RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE RNA



Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte

30 secondes

AU NIVEAU NATIONAL

Vigilance météorologique

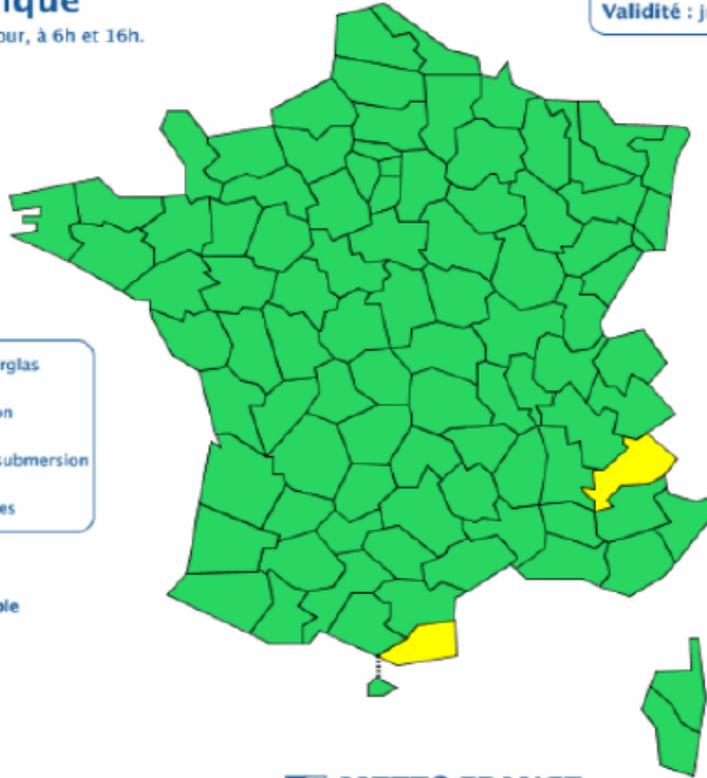
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le jeudi 23 avril 2015 à 06h00
Validité : jusqu'au vendredi 24 avril 2015 à 06h00

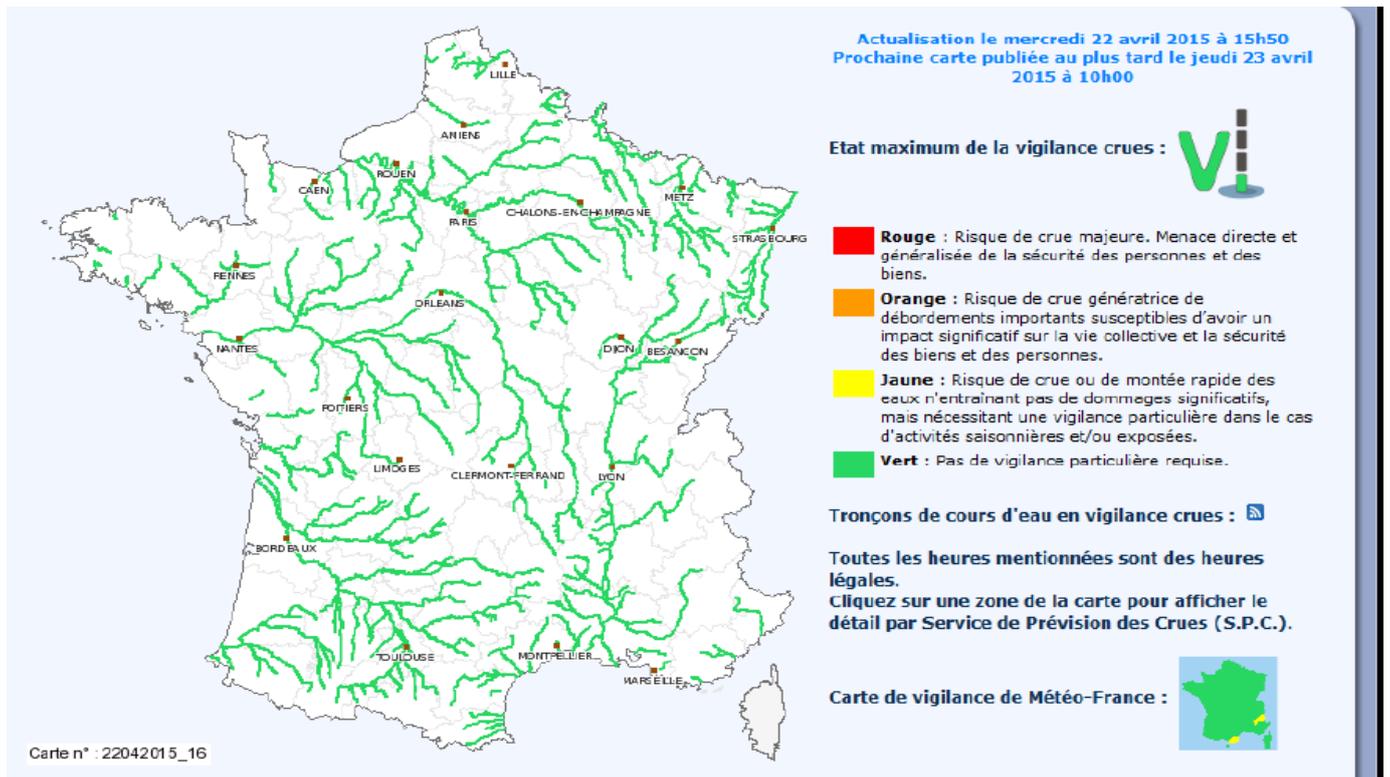
- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**

| | |
|------------------|-------------------|
| Vent violent | Neige-verglas |
| Pluie-Inondation | Inondation |
| Orages | Vagues-submersion |
| | Avalanches |

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



METEO FRANCE



À SAVOIR

• Fiche état des risques :

Depuis le 1er juin 2006, en cas de vente ou de location, une fiche

"état des risques" doit être obligatoirement établie par le notaire ou le bailleur et annexée au contrat de vente ou de location.

Elle peut être remplie sur la base d'informations mises à disposition par le préfet dans la fiche d'information communale sur les risques majeurs.

Cette fiche est consultable sur le site de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) et la fiche à compléter est téléchargeable.

• Informations générales :

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : www.prim.net

Météo France : www.meteofrance.com

Information sur la vigilance "crues" : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

serveur vocal d'annonce de crues : 05.59.98.25.93

Service municipal d'hygiène et sécurité : 05.59.46.60.48

• Actions de prévention et de gestion des risques majeurs :

Afin d'assurer la sécurité de ses habitants, la Ville a mis en œuvre deux actions distinctes, l'une relative à l'information préventive, l'autre à la prévision de la gestion de crise. Ainsi, le plan d'action ou de sauvegarde de la commune mis en place par les services leur permet d'anticiper et de se préparer à la gestion d'une crise majeure. La prévention est réalisée par la mise en place de mesures de police, l'entretien des équipements, mais également, par une information préventive auprès des populations.

L'information préventive consiste donc à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de survenir sur les lieux de vie, de travail, de vacances. Elle doit permettre également de favoriser l'acquisition par les citoyens de réflexes adaptés à des situations particulières.

inondations



Et moi, je fais quoi ?



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et coupez l'électricité

mouvement de terrain



Et moi, je fais quoi ?



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Eloignez-vous de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu de regroupement

tempête



Et moi, je fais quoi ?



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les volets

risque industriel



Et moi, je fais quoi ?



Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles

transport de matières dangereuses



Et moi, je fais quoi ?



Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles

risque sismique



A l'intérieur : se mettre sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres



A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles

ET DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio [France Bleu Pays Basque 101.3 MHz](#)
Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent